



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 avril 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 23 avril 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Inde, de l'Irlande, du Mexique, de la Norvège, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines (au nom des trois pays africains membres du Conseil de sécurité, à savoir le Kenya, le Niger, la Tunisie, ainsi que de Saint-Vincent-et-les Grenadines), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur la question « Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53) », tenue le mercredi 21 avril 2021. Une déclaration a également été faite par S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) **Dang Dinh Quy**



Annexe I**Exposé de M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie**

[Original : anglais et espagnol]

Je vous remercie de me donner l'occasion de présenter le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la Colombie (S/2021/298) et d'informer le Conseil de sécurité des importants faits nouveaux survenus depuis sa publication.

La Ministre des relations extérieures, Claudia Blum de Barberi, nous fait l'honneur de participer à cette réunion. J'en profite donc pour la remercier, ainsi que son équipe, pour le soutien habituel apporté à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Les victimes occupent une place centrale dans l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, signé entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP). Leur participation aux négociations fut cruciale pour s'assurer que leurs points de vue soient pris en compte et elles constituent aujourd'hui un pilier fondamental de la consolidation de la paix et de la réconciliation. Les parties signataires, ainsi que tous les acteurs de la société colombienne qui les soutiennent dans leur tâche, doivent s'inspirer de leur courage et de leur générosité afin de continuer à honorer les engagements énoncés dans l'Accord.

Le 9 avril, la Colombie a commémoré la Journée de solidarité à la mémoire des victimes. À cette occasion, j'ai pu m'entretenir avec des représentants de victimes de crimes commis tant par les ex-FARC-EP que par des agents de l'État. Ces échanges viennent rappeler avec force que, quelle que soit l'origine de la douleur, garantir le droit des victimes à la vérité, à la justice, aux réparations et à la non-répétition est le meilleur moyen de redresser les torts et d'éviter de nouvelles victimes en Colombie.

À cette fin, il est impératif de veiller à l'inclusion, à la participation effective et à la sécurité de toutes les victimes. De même, il est indispensable que tous les acteurs du conflit donnent des preuves concrètes de leur engagement pour pouvoir répondre aux attentes des victimes et renforcer les conditions propres à guérir les blessures laissées par le conflit.

La rencontre entre le Président Iván Duque Márquez et le président du parti des Communs, Rodrigo Londoño, est sans aucun doute un signe très encourageant. L'esprit constructif dans lequel elle s'est déroulée constitue une base solide sur laquelle les parties peuvent s'appuyer pour continuer à travailler ensemble malgré leurs points de vue différents. Les divergences politiques ne doivent en aucun cas nuire à l'intérêt supérieur, à savoir la mise en œuvre de l'Accord final. J'encourage les parties à poursuivre l'établissement de la feuille de route pour la mise en œuvre de l'Accord dont elles sont convenues à l'occasion de cette réunion.

Maintenant dans la cinquième année de mise en œuvre, il est essentiel que les parties restent déterminées à faire fond sur les avancées réalisées et à régler les problèmes qui subsistent afin de parvenir, avec le concours de tous les acteurs de la société colombienne, à résoudre les problèmes structurels, notamment au vu des défis liés à la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Protéger la vie est l'objectif fondamental de tout processus de paix. Dans le cas de la Colombie, l'importance de prendre des mesures efficaces pour y parvenir est d'autant plus évidente au regard de la violence que subissent les communautés,

les figures de la société civile et les anciens membres des FARC-EP. Depuis la publication du rapport du Secrétaire général, plusieurs actes de violence dirigés contre des figures de la société civile et certaines communautés ont été enregistrés dans divers départements, dont celui de Cauca, où hier Sandra Liliana Peña Chocué, qui était gouverneure d'une réserve autochtone, a été assassinée de même que quatre ex-combattants, ce qui porte à 266 le nombre d'ex-combattants tués depuis la signature de l'Accord.

Le 9 avril, les autorités ont indiqué avoir arrêté l'auteur présumé des meurtres d'une dirigeante de la société civile et de deux ex-combattants. Cette arrestation est la bienvenue et souligne à quel point il est important que les institutions publiques chargées de lutter contre l'impunité redoublent d'efforts et se voient allouer les ressources financières et techniques appropriées. Il est urgent que les politiques et les mesures adoptées par l'État, notamment le récent Plan stratégique de sécurité, donnent de meilleurs résultats, en particulier dans les 25 municipalités où se concentre la majeure partie de la violence. J'espère que, d'ici la fin de l'année 2021, nous serons en mesure d'annoncer enfin un inversement de la tendance pour ce qui est de ces crimes répréhensibles.

Par ailleurs, il est primordial de maintenir une présence soutenue de la force publique et d'accroître le déploiement des institutions et services publics, pour un contrôle efficace du territoire et une meilleure protection des communautés par l'État et pour renforcer les possibilités de développement et asseoir l'état de droit.

L'Accord dispose qu'une paix stable et durable passe par la réintégration effective des anciens membres des FARC-EP dans la vie sociale, économique et politique. Les parties ont accompli des progrès notables dans ce domaine. Signe encourageant, au cours de la période considérée, le Gouvernement a fait l'acquisition de terrains pour les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et en a acheté deux de plus depuis la publication du rapport. Grâce à la détermination du Gouvernement et au travail concerté avec les ex-combattants, sept des 24 anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration disposent désormais de terres.

Illustration supplémentaire des possibilités de réconciliation offertes par l'accord de paix, Álvaro Zora, un homme d'affaires dont le père fut autrefois enlevé par un groupe armé illégal, a récemment fait don d'un terrain à Quibdó dans le département de Chocó, pour que près d'une cinquantaine d'ex-combattants puissent y réaliser leurs projets de pisciculture et construire leurs maisons. Cet acte de générosité apporte une sécurité et un ancrage à des dizaines de familles d'ex-combattants qui s'efforcent de construire un pays nouveau, en particulier dans ce département si durement touché par le conflit et la pauvreté.

Deux nouveaux projets collectifs ont été récemment approuvés par le Conseil national de réintégration, ce qui porte leur total à 90. Près de la moitié des ex-combattants participent à des projets collectifs et individuels. Par ailleurs, les parties sont convenues de créer un groupe de travail technique sur le logement dans le cadre du Conseil national de réintégration, ce qui, je l'espère, permettra de trouver des solutions afin que les ex-combattants et leurs familles aient un meilleur accès au logement.

Ces avancées montrent que la collaboration instaurée entre l'État, les ex-combattants, les victimes et les communautés a le potentiel de transformer les territoires touchés par le conflit. Il convient de souligner les mesures prises par le Gouvernement pour répondre aux besoins des communautés des zones touchées par le conflit, ainsi que la volonté de ces dernières de prendre part à la mise en place d'initiatives telles que les programmes de développement territorial, même si elles doivent encore être complétées par d'autres dispositions fondamentales de l'Accord,

comme la mise en œuvre coordonnée de plans sectoriels nationaux dans le cadre de la réforme rurale générale. Par ailleurs, il faut prendre des mesures concrètes pour proposer des projets productifs durables à davantage de familles participant au Programme national intégral de substitution des cultures illicites, un programme dont on sait qu'il peut changer la donne dans les zones de cultures illicites et améliorer la confiance des populations dans l'État.

À mesure que des progrès seront réalisés dans ce domaine, les parties devront accélérer la mise en œuvre des dispositions de l'Accord relatives aux questions de genre et tous les acteurs devront encourager le rôle des organisations de femmes dans la consolidation de la paix. La participation des femmes est une nécessité absolue pour que la paix soit inclusive et durable.

Cela fait plus d'un an que la pandémie de COVID-19 est arrivée en Colombie. Je suis de tout cœur avec tous ceux qui ont perdu des êtres chers à cause de la maladie. Le Gouvernement, les autorités locales et la population ont déployé des efforts considérables pour venir à bout de l'épidémie et permettre le retour à la normale, et bien que le relèvement s'annonce long et difficile, je suis convaincu que la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix aidera le pays à progresser dans cette voie.

La Mission a également retrouvé peu à peu un fonctionnement normal, notamment en reprenant ses activités sur le terrain, là où elle est la plus utile. Je me suis rendu dans plusieurs régions, dont le département du Valle del Cauca, où j'ai rencontré des représentants des autorités politiques et religieuses, des ex-combattants et des chefs communautaires qui m'ont expliqué les difficultés auxquelles se heurtent des milliers de civils, en particulier ceux d'origine afro-colombienne, en raison des affrontements entre groupes armés, des activités économiques illicites et des faibles perspectives socioéconomiques.

Dans ce contexte complexe, qu'il me soit permis, pour contribuer au processus de relèvement après la pandémie, de renouveler les appels du Secrétaire général et du Conseil de sécurité à une cessation immédiate des hostilités. Nous savons l'incidence positives que de telles initiatives peuvent avoir sur la vie des communautés vulnérables dans les régions touchées par un conflit.

Les progrès réalisés par les trois composantes du système de justice transitionnelle créé par l'Accord sont encourageants. La Juridiction spéciale pour la paix continue de prendre des décisions extrêmement importantes pour que justice soit faite pour les crimes commis pendant le conflit ; la Commission Vérité mène d'importantes actions de réconciliation tout en préparant son rapport ; l'Unité de recherche des personnes portées disparues poursuit sa noble tâche.

Pour conclure, je tiens une fois de plus à exprimer ma gratitude au Conseil de sécurité pour son soutien sans faille et résolu au processus de paix en Colombie.

Annexe II

Déclaration de M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : chinois]

La Chine se félicite de la participation de la Ministre des relations extérieures, Claudia Blum de Barberi, et remercie le Représentant spécial, M. Ruiz Massieu, pour son exposé.

Je voudrais faire les cinq observations suivantes.

Premièrement, nous sommes préoccupés par les violences qui s'intensifient dans certaines régions du pays depuis un certain temps et nous invitons toutes les parties à renforcer les capacités dans le domaine de la sécurité et à continuer à améliorer les conditions de sécurité. Nous soutenons les efforts du Gouvernement colombien pour accroître les effectifs des forces de sécurité et renforcer les dispositifs de sécurité dans les zones à haut risque afin d'intensifier la lutte contre la violence et la criminalité liée à la drogue et, surtout, protéger la sécurité et les droits des ex-combattants.

Deuxièmement, nous félicitons le Gouvernement colombien d'aider activement les ex-combattants à obtenir des terres et à participer à des projets productifs. Nous encourageons la Colombie à investir davantage dans le développement, à poursuivre la réformation rurale et à combler les écarts entre zones urbaines et zones rurales afin de réduire les disparités socioéconomiques. C'est seulement ainsi que le processus de réintégration des ex-combattants pourra continuer d'aller de l'avant et que la paix obtenue de haute lutte pourra perdurer.

Troisièmement, nous accueillons avec satisfaction la rencontre entre le Président colombien et le président du parti des Communs et saluons le fait qu'ils sont convenus d'élaborer ensemble une feuille de route pour le reste de la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Nous espérons que les deux parties sauront mettre à profit les mécanismes existants, y compris le Mécanisme tripartite qui réunit le Gouvernement, le parti des Communs et l'ONU, pour renforcer les consultations et œuvrer de concert à l'application de l'Accord.

Quatrièmement, la Chine appuie le travail du Représentant spécial, M. Ruiz Massieu, et de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et encourage cette dernière et l'équipe de pays des Nations Unies à se répartir le travail de manière rationnelle, à renforcer leur coordination, à se compléter l'une l'autre et à travailler en synergie. En ce qui concerne la demande de la Colombie d'élargir le mandat de la Mission de vérification, la Chine y est globalement favorable. Dans le même temps, nous espérons que le Secrétariat redoublera d'efforts pour tirer pleinement parti des ressources existantes et trouver des moyens diversifiés et raisonnables de financer les nouvelles ressources qui seront ajoutées.

Cinquièmement, la Chine salue la vigoureuse campagne de vaccination contre la maladie à coronavirus (COVID-19) menée par le Gouvernement colombien, auquel elle a déjà fourni trois lots de vaccins. La Chine continuera de collaborer avec la communauté internationale pour aider la Colombie dans sa lutte contre la pandémie, accompagner le processus de paix et promouvoir le développement rapide du pays.

Annexe III

Déclaration de la Mission permanente de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, Carlos Ruiz Massieu, de son exposé d'aujourd'hui. Je tiens à dire que l'Estonie soutient fermement l'action de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Nous saluons chaleureusement la participation de la Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi.

Nous sommes pleinement conscients que la gestion de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) demande beaucoup d'attention. Dans le même temps, il est primordial de maintenir le cap et de poursuivre les efforts aux fins de la mise en œuvre intégrale de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Nous nous félicitons des progrès réalisés durant la période considérée, en particulier en ce qui concerne le système de justice transitionnelle qui apporte aux victimes vérité, justice et réconciliation. Le premier acte d'accusation émis par la Juridiction spéciale pour la paix à l'encontre de huit anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité constitue une avancée importante. Il marque le début de la fin de l'impunité. Les droits des victimes doivent être respectés. Beaucoup reste à faire, notamment en ce qui concerne la participation des victimes au système de justice transitionnelle. Par conséquent, l'Estonie est favorable à ce que le mandat de la Mission de vérification soit élargi afin qu'elle prête son concours à la Juridiction spéciale pour la paix.

Nous saluons l'engagement constant des deux parties, à savoir le Gouvernement et la Force alternative révolutionnaire du peuple, à mettre en œuvre l'Accord final. La réunion constructive du 10 mars entre le Président Duque Márquez et le président du parti des Communs, Rodrigo Londoño, en est un remarquable exemple.

Cependant, des problèmes subsistent, qui risquent de compromettre la mise en œuvre de l'Accord final. La persistance des violations graves nous inquiète profondément. Au cours du premier trimestre de 2021, les conditions de sécurité se sont considérablement détériorées dans plusieurs régions clefs du pays, notamment dans la région Pacifique.

Les meurtres d'ex-combattants, de figures de la société civile, de chefs autochtones et de défenseurs des droits de l'homme se poursuivent. Il est urgent de faire baisser le nombre alarmant de meurtres en restaurant la confiance et l'autorité de l'État. Nous condamnons toutes les violences sexuelles et fondées sur le genre et soulignons qu'il importe que toutes les victimes aient accès, sans discrimination, à des services complets.

Nous condamnons le fait que les groupes armés illégaux et les organisations criminelles continuent de recruter et d'utiliser des enfants. Tous les enfants doivent être relâchés. Nous encourageons le Gouvernement à renforcer les mesures de protection de l'enfance et à allouer des ressources suffisantes à la mise en œuvre des programmes qui s'imposent, en particulier au niveau local et dans les régions vulnérables du pays. La spirale de la haine engendre des déplacements et de l'insécurité et il faut y mettre fin.

Enfin, consolider la paix demande du temps, des efforts et un engagement actif de la part de toutes les parties. L'Estonie soutient fermement le dévouement dont elles continuent de faire preuve pour mettre en œuvre l'Accord final.

Annexe IV**Déclaration de M^{me} Nathalie Broadhurst Estival, Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, pour sa présentation et je voudrais l'assurer de tout notre soutien dans l'exercice de son mandat. Je souhaite également saluer la présence parmi nous de la Ministre colombienne des relations extérieures, M^{me} Blum de Barberi.

Bâtir la paix est une entreprise longue et exigeante. Beaucoup de progrès ont été accomplis par le Gouvernement et le peuple colombiens. Il nous faut les saluer et regarder également avec lucidité les défis qui persistent. Plus de quatre ans après la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, la mise en œuvre de plusieurs de ses dispositions demeure insuffisante. Je reviendrai sur quatre aspects précis.

Premièrement, nous regrettons la poursuite des violences en Colombie. Elles frappent des enfants, des jeunes, des ex-combattants, des figures de la société civile, des chefs de communautés ethniques, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes. Il faut y mettre un terme et traduire les responsables devant la justice. La solution de long terme nécessite de renforcer la présence de l'État dans les zones les plus reculées. La politique de démantèlement des groupes armés doit également être finalisée et mise en œuvre.

Deuxièmement, nous souhaitons reconnaître tous les efforts fournis en matière de réintégration des ex-combattants. Il faut poursuivre ces efforts en mettant l'accent sur les ex-combattants qui résident en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration.

Troisièmement, la réforme rurale générale doit être pleinement mise en œuvre. À ce titre, il est important de poursuivre les achats de terre. Gagner la paix, c'est aussi fournir des perspectives socioéconomiques viables et justes à tous. Il faut en finir une fois pour toutes avec l'emprise du narcotrafic grâce à la consolidation du programme de substitution des cultures illicites. Les chapitres de l'Accord qui touchent aux questions ethniques et à celles de genre doivent également faire l'objet d'une attention spécifique, de même que ceux liés à la réforme politique, qui progresse lentement.

Mon quatrième point est peut-être le plus important : il faut se féliciter des progrès constants du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. La Juridiction spéciale pour la paix a émis son premier acte d'accusation dans l'affaire numéro 1. De nombreux ex-combattants se sont engagés dans un processus d'établissement de la vérité. Il faut poursuivre dans cette voie et s'assurer que toutes les parties au conflit s'engagent dans ce processus de bonne foi. Enfin, je forme le vœu que le Conseil soit en mesure d'adopter rapidement la résolution qui étendra le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies sur la base des recommandations fournies par le Secrétaire général.

La mise en œuvre de l'accord de paix est un processus de longue haleine et des défis persistent. C'est pourquoi la France, ainsi que l'Union européenne, continuera d'apporter tout son soutien à tous ceux qui, en Colombie, sont au quotidien mobilisés pour bâtir la paix.

Annexe V**Déclaration de M. Nagaraj Naidu Kakanur, Représentant permanent adjoint de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Carlos Ruiz Massieu, pour son exposé circonstancié sur le processus de paix et sur les activités menées par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie dans le cadre de l'exécution de son mandat.

Les progrès accomplis dans l'ensemble ces trois derniers mois dans la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable sont encourageants. Les parties signataires ont respecté l'Accord. Le Président colombien, Iván Duque Márquez, et le président du parti politique des Communs, Rodrigo Londoño, se sont rencontrés le mois dernier et sont convenus d'élaborer ensemble une feuille de route pour la mise en œuvre de l'Accord, ainsi que d'améliorer la réintégration des ex-combattants et de renforcer les garanties de sécurité dont ils bénéficient. Le Gouvernement a également organisé la première des sept sessions territoriales du Conseil national de réintégration, comme convenu avec la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC).

La FARC, qui s'appelle désormais le parti des Communs, a continué d'avoir foi dans le processus démocratique et s'est lancée dans la préparation des élections de 2022. Le processus de justice transitionnelle s'est poursuivi et a vu la première mise en accusation par la Juridiction spéciale pour la paix. Les déclarations faites par cette dernière témoignent de son autonomie et de son indépendance. Nous saluons toutes ces évolutions encourageantes,

L'année 2021, qui est la cinquième année de mise en œuvre de l'accord de paix, est cruciale. Il sera important de mettre en œuvre de façon ciblée les cinq priorités proposées par le Secrétaire général pour renforcer l'application de l'Accord en 2021. Dans ce contexte, je tiens à formuler les observations suivantes.

La concentration de la violence dans certaines régions est principalement due à la présence limitée de l'État, dont tirent parti les groupes armés illégaux et les organisations criminelles qui luttent pour prendre le contrôle des activités économiques illicites. La politique nationale de démantèlement des groupes armés illégaux, récemment approuvée, est une mesure propre à renforcer la présence des institutions publiques, notamment le déploiement de forces de sécurité. La présence renforcée des autorités de l'État sur l'ensemble du territoire est fondamentale pour une paix durable et viable.

La mise en œuvre rapide des réformes rurales, la réintégration des ex-combattants partout dans le pays, y compris dans les zones autres que les secteurs territoriaux de formation et de réintégration, la mise à disposition de terres et la mise en œuvre efficace de programmes de substitution des cultures illicites sont essentielles pour réduire la violence. Il importe de veiller à ce que la grande majorité des ex-combattants prennent part à des activités génératrices de revenus. À cet égard, l'attribution de terres, le logement et la création d'infrastructures de base joueront un rôle important.

Le renforcement de la protection et de la sécurité des ex-combattants est un élément primordial du processus de paix. Un dialogue régulier entre les ex-combattants et les forces de sécurité publique, notamment dans le cadre du Mécanisme tripartite de protection et de sécurité, pourrait apporter des solutions rapides et plus efficaces. Les mesures qui ont été prises dans ce sens, comme les nominations aux postes vacants au sein de l'Unité nationale de protection et le renforcement des capacités institutionnelles en matière de genre, pourraient être accélérées. Les autorités

doivent également accroître la sécurité en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et mettre en œuvre une stratégie de protection ciblant les ex-combattants.

Le Gouvernement a lancé sa campagne de vaccination contre la maladie à coronavirus (COVID-19), ce qui représente un pas en avant dans la lutte contre la pandémie. Il faut veiller à ce que la population ciblée par les programmes de paix, notamment les ex-combattants, ait accès aux vaccins et aux médicaments.

Le renforcement des capacités judiciaires, en particulier dans les régions les plus touchées par la violence, est également primordial. La Cellule spéciale d'enquête du Bureau de la Procureure générale devrait être dotée des ressources nécessaires pour renforcer la lutte contre l'impunité.

La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie illustre bien la capacité des Nations Unies à entraîner des changements positifs en matière de sécurité et de développement dans les contextes post-conflit. Elle a accompagné et étayé les efforts des autorités nationales pour rapprocher les communautés et les institutions afin de promouvoir la paix, le développement et l'état de droit, en particulier dans les zones historiquement touchées par le conflit. Dans ce contexte, nous sommes favorables à la demande d'élargir le mandat de la Mission afin d'appuyer la vérification de l'exécution des sanctions réparatrices qui seront prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix.

Enfin, je souhaite mettre l'accent sur la relation particulière que l'Inde entretient avec la Colombie. En 2019, l'Inde et la Colombie ont célébré le sixantième anniversaire de l'établissement de leurs relations diplomatiques. Au fil des années, cette relation n'a fait que se renforcer et se diversifier dans divers domaines d'intérêt mutuel, notamment politique, culturel et commercial, comme l'illustrent le développement des échanges commerciaux et des investissements en provenance de l'Inde et la présence croissante d'entreprises indiennes en Colombie. En 2018, l'Organisation indienne de recherche spatiale a lancé avec succès FACSAT 1, le tout premier nanosatellite de l'armée de l'air colombienne. Chaque année, l'Inde offre plus de 100 places de formation à des fonctionnaires colombiens dans le cadre de son programme de coopération technique et économique. De même, tous les ans, des millions de Colombiens se rendent en Inde pour s'y adonner au tourisme, à l'écothérapie ou au yoga. Tandis que la Colombie poursuit son parcours vers la paix, le progrès et la prospérité, nous sommes convaincus qu'elle parviendra à surmonter tous les obstacles au processus de paix et à s'imposer comme une économie majeure en Amérique latine. Sur ce parcours, l'Inde, partenaire de longue date de la Colombie, continuera de l'appuyer.

Annexe VI**Déclaration de M^{me} Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Carlos Ruiz Massieu, du travail considérable dont lui et son équipe continuent de s'acquitter.

Je suis également ravie que la Ministre Blum de Barberi soit de nouveau parmi nous. Je tiens à rendre hommage aux efforts inlassables que son gouvernement et le peuple colombien consentent pour consolider la paix. Nous savons que cela exige la détermination et la persévérance de tous les segments de la société et du système politique. Nous constatons avec satisfaction que des progrès considérables ont été réalisés. Nous renouvelons notre ferme appui à toutes les parties tandis qu'elles s'emploient à appliquer intégralement l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Je voudrais, cet après-midi, faire trois observations.

Premièrement, nous sommes nous aussi préoccupés par la persistance de la violence dans certains pans du pays. Il est inquiétant que, au cours de la période considérée, le nombre d'ex-combattants, de figures de la société civile et de défenseurs des droits humains tués ait encore augmenté. Nous prenons acte des efforts concertés du Gouvernement pour protéger les personnes visées. Mais l'on ne soulignera jamais assez l'urgence de mettre un frein à cette violence, notamment celle à laquelle sont confrontées les communautés autochtones et afro-colombiennes. Nous exhortons le Gouvernement colombien à s'employer à établir sa présence dans les principales municipalités touchées et à gagner la confiance des communautés.

Les informations faisant état de recrutement d'enfants par des organisations illégales et, récemment, d'enfants tués dans des tirs croisés, sont également très préoccupantes. Il est crucial, pour instaurer la confiance et pérenniser la paix, que les responsables des violences répondent de leurs actes.

Nous prenons bonne note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des chapitres de l'Accord consacrés aux questions de genre, mais il reste encore beaucoup à faire pour garantir la mise en œuvre complète des dispositions relatives aux questions de genre et à l'origine ethnique énoncées dans tous les chapitres.

Nous réitérons notre appui à l'Instance spéciale sur les questions de genre et à toutes les entités qui œuvrent pour la justice et l'égalité. En outre, nous encourageons la poursuite des efforts pour lutter contre la violence fondée sur le genre.

Mon deuxième point concerne le rôle crucial que joue un dialogue constructif pour instaurer la confiance et entretenir la dynamique en place, en particulier en ce moment critique. C'est pourquoi la récente rencontre entre le Président Duque Márquez et Rodrigo Londoño, que le Représentant spécial Ruiz Massieu a contribué à faciliter, revêtait tant d'importance et est un développement très positif.

Nous encourageons les deux parties à continuer de collaborer sur la feuille de route proposée pour la mise en œuvre de l'Accord. Nous demandons également instamment que l'on veille à que les progrès réalisés lors de la réunion se répercutent sur l'importante enceinte de dialogue et de partenariat que constitue la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final.

Mon dernier point a trait à la justice transitionnelle et à la proposition d'élargir le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Un investissement dans la paix ne se limite pas à une préoccupation financière ou administrative ; l'investissement le plus indispensable pour la paix est une question de conviction, de confiance. La justice transitionnelle, qui est axée sur les victimes,

avec la pleine participation des femmes, est le fondement même de l'avenir de la Colombie. L'année 2021 sera déterminante tant pour le système colombien de justice transitionnelle que pour la Commission Vérité. Nous constatons déjà des progrès importants, au sein de la Juridiction spéciale pour la paix, sur les affaires n°01 et n°03.

Il est désormais crucial que les ex-combattants, les membres des forces de sécurité publique et les tierces parties au conflit livrent le récit exhaustif et véridique des crimes commis, reconnaissent leurs responsabilités et contribuent aux réparations. Le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition fournit le cadre nécessaire. C'est une véritable démonstration de la manière dont cet accord de paix précieux et novateur s'applique concrètement. Tous ceux qui prennent contact avec le Système doivent être protégés.

L'Irlande se félicite de la proposition d'élargir le mandat de la Mission et attend avec intérêt que le Conseil adopte dans les meilleurs délais un projet de résolution dans ce sens. La vérification indépendante, par l'ONU, de l'exécution des sanctions réparatrices peut contribuer à faire en sorte que les victimes aient davantage confiance dans le système.

Pour terminer, je souhaite saluer la décision du Gouvernement colombien d'accorder un statut de protection temporaire aux réfugiés et migrants vénézuéliens, ce qui constitue une réponse fondée sur notre humanité commune et sur un profond respect des droits humains. La générosité de la Colombie est un exemple pour le monde entier, et elle nous montre à tous que nous vivons réellement tous, comme le dit le proverbe de langue irlandaise, dans le refuge les uns des autres.

Annexe VII**Déclaration de M. Juan Ramón de la Fuente Ramírez, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Nous accueillons favorablement la présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2021/298), et nous prenons acte du travail de Représentant spécial Carlos Ruiz Massieu, ainsi que de celui de son équipe. Je salue la participation de la Ministre colombienne des relations extérieures, M^{me} Claudia Blum de Barberi.

Le Mexique se félicite de la récente rencontre entre le Président colombien Iván Duque Márquez et le président du parti des Communs, Rodrigo Londoño, qu'a facilitée le Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi que de leur engagement à élaborer ensemble une feuille de route pour le reste de la période prévue pour la mise en œuvre complète de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, et à renforcer les efforts de protection des ex-combattants. Comme nous l'avons déjà dit, le dialogue politique est la meilleure feuille de route pour une stabilisation véritable en Colombie.

Nous prenons note de l'avancement des dossiers en cours d'examen à la Juridiction spéciale pour la paix. Nous souhaitons également souligner que le rôle de la Juridiction spéciale est crucial pour la justice transitionnelle, car elle est axée autour des victimes, afin de garantir leurs droits, la réparation des préjudices subis, et la non-répétition. Nous y voyons la voie qui mènera à une réconciliation définitive.

Nous reconnaissons l'intérêt de la requête du Gouvernement colombien et du parti politique des Communs visant à ce que la Mission de vérification des Nations Unies accompagne ce processus en vérifiant l'exécution des peines prononcées. Nous réaffirmons que l'appui de la Mission aux travaux de la Juridiction spéciale pour la paix est conforme à la lettre et à l'esprit de l'Accord final. Par conséquent, le Mexique appuie la demande du Gouvernement colombien d'élargir le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie afin d'appuyer la vérification de l'exécution des sanctions prononcées par la Juridiction, et l'exécution de ces sentences ne manquera pas de consolider les efforts pour instaurer la paix en Colombie.

Par ailleurs, nous réitérons notre préoccupation face aux niveaux de violence qui prévalent encore dans certains pans du pays, et à leurs conséquences pour les femmes, en particulier les femmes afro-colombiennes et autochtones et leurs communautés respectives, qui ont été touchées de manière disproportionnée. Remédier à l'insécurité nécessite impérativement de consulter les femmes des communautés touchées, non seulement pour obtenir des informations directes sur leurs besoins, mais aussi pour les inviter à participer plus activement à la prise des décisions propres à garantir leur sécurité.

Prévenir la violence contre les défenseuses des droits humains nécessite un financement adéquat de la part des autorités. La mise en œuvre effective de la paix exige que des ressources et une assistance technique soient fournies aux organisations des communautés autochtones et d'ascendance africaine. Il faut remédier à l'insécurité et à l'insuffisance des ressources afin de permettre aux femmes autochtones et d'ascendance africaine, qui, malheureusement, comptent souvent parmi les victimes, d'avoir davantage accès au système de justice transitionnelle.

Nous saluons les mesures prises par le Gouvernement pour aider les ex-combattants à participer à des projets productifs. Cela contribue à leur procurer une stabilité économique et à leur donner un objectif de vie. Nous plaidons pour que

d'avantage de femmes puissent également participer à ces programmes et qu'elles reçoivent l'aide nécessaire pour surmonter les obstacles structurels qui empêchent leur pleine participation.

L'an dernier, le Comité international de la Croix-Rouge a enregistré 389 victimes d'explosions, dont 226 civils, ce qui représente le bilan le plus lourd de ces quatre dernières années. Une telle situation exige non seulement la mise en place d'un cadre plus rigoureux pour la gestion des armes légères et de petit calibre afin d'en prévenir le trafic, mais également une coopération internationale plus efficace dans cet effort.

Enfin, le Mexique approuve et appuie les recommandations énoncées par le Secrétaire général sur la manière dont la Mission de vérification procéderait à la vérification de l'exécution des sanctions prononcées par la Juridiction spéciale, conformément à la demande du Gouvernement colombien.

Annexe VIII

Déclaration de M^{me} Trine Heimerback, Représentante permanente adjointe de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, Carlos Ruiz Massieu, de nous avoir de nouveau présenté un exposé éclairant. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport (S/2021/298) et appuyons pleinement ses recommandations.

Je tiens, pour commencer, à féliciter le Président Iván Duque Márquez, ainsi que Rodrigo Londoño, chef des anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire, de leur engagement en faveur du processus de paix, dont a attesté leur rencontre en mars. Le fait qu'ils aient tous deux reconnu la nécessité d'une mise en œuvre globale et intégrale de l'Accord est encourageant et intervenait à point nommé. La Norvège est fermement convaincue que la poursuite du dialogue entre les parties permettra d'améliorer considérablement la mise en œuvre, de réduire la polarisation et de renforcer la confiance.

Nous exhortons vivement les parties à faire un meilleur usage des espaces formels et informels aménagés dans l'architecture institutionnelle de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. De fait, la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final reste le principal mécanisme propre à remédier aux défis et obstacles qui en freinent la mise en œuvre, notamment sur les questions de sécurité.

Nous encourageons les parties à organiser davantage de réunions du Conseil national de réintégration, et la Norvège se félicite des progrès réalisés par le groupe de travail tripartite sur les mines. Nous incitons également les parties et l'ONU à rétablir le mécanisme tripartite chargé des avoirs liés aux conflits.

Aujourd'hui, plus que quelconque autre question, les meurtres d'ex-combattants, de figures de la société civile et de défenseurs des droits humains, y compris les femmes leaders et les représentants des communautés ethniques, de même que les menaces ciblées et les violences à leur encontre, font encourir un risque sérieux à l'accord de paix. Nous regrettons vivement que, à ce jour, 265 ex-combattants signataires de l'accord de paix aient été tués depuis son entrée en vigueur, en plus des 24 défenseurs des droits humains et figures de la société civile qui ont été tués au cours de la seule période considérée dans le dernier rapport. Dans certaines régions, les communautés souffrent également de déplacements forcés, du déploiement de mines antipersonnel et d'une augmentation du nombre d'enfants recrutés par des groupes armés.

Dans un tel contexte, la présence de l'État sur tous les pans du territoire national et une mise en œuvre globale de l'Accord sont indispensables pour surmonter les conditions qui sous-tendent la violence et pour assurer la protection des civils. Même si nous reconnaissons les efforts déployés par les autorités pour améliorer les conditions de sécurité, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Il faut faire davantage pour prévenir ces crimes horribles, protéger leurs victimes et faire en sorte que leurs auteurs aient à répondre de leurs actes. Il est urgent de mettre en œuvre le Système général de sécurité pour l'exercice de la liberté politique, y compris le décret 660 sur la protection des communautés, et de fournir un appui suffisant à la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général.

La violence fondée sur le genre continue elle aussi d'entraver la réintégration des ex-combattantes et de perturber le travail vital dont s'acquittent les femmes leaders et les défenseuses des droits humains. Pour garantir leur sécurité et leur

participation concrète et sur un pied d'égalité, il est impératif que les dispositions de l'Accord relatives aux questions de genre soient pleinement appliquées, de même que le Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains.

Nous devons prendre au sérieux les informations selon lesquelles les victimes et les auteurs présumés n'ont pas le sentiment de pouvoir contribuer au Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition sans risquer leur vie. Cette situation est préoccupante et pourrait compromettre l'accès des victimes à la vérité et aux réparations. La Juridiction spéciale pour la paix a ordonné aux services gouvernementaux d'assurer la protection des personnes qui comparaissent devant la cour.

Il est indispensable qu'ils s'en acquittent pour que l'article 3.4 de l'Accord soit appliqué et pour répondre aux demandes des victimes.

Les progrès accomplis par la Juridiction spéciale pour la paix concernant les affaires n°01 et n°03 représentent une étape importante dans la mise en œuvre de l'accord de paix. La Norvège exhorte tous les acteurs à contribuer pleinement au Système intégré, à reconnaître leurs responsabilités et à dire toute la vérité. On ne saurait trop souligner à quel point il importe que le système puisse mener à bien ses travaux en toute indépendance, sans interférence politique et sans risquer la vie de ceux qui y contribuent.

Pour terminer, il ne doit y avoir aucun doute là-dessus : la Norvège reste déterminée à œuvrer aux côtés des parties et du peuple colombiens dans leurs efforts pour avancer vers une paix durable.

Annexe IX**Déclaration de M. Dmitry Polyanskiy, Premier Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

Nous remercions le Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, Carlos Ruiz Massieu, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2021/298).

Malheureusement, le rapport confirme l'absence de progrès au regard de la mise en œuvre des dispositions clefs de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, que le Conseil de sécurité a chargé la Mission de surveiller. C'est là une source de préoccupation croissante, d'autant plus dans la perspective du cycle électoral à venir.

Je voudrais rappeler que cet accord a mis fin à un conflit armé interne qui durait depuis un demi-siècle, et qu'il a pu bénéficier d'un large appui international parce qu'il était issu d'un dialogue direct rigoureux et d'accords concrets conclus par les parties colombiennes, tandis que la Mission des Nations Unies est sur le terrain pour en observer la mise en œuvre. Ce document historique ne doit pas être considéré comme une déclaration d'intention unilatérale, et sa mise en œuvre doit donc s'accompagner de la poursuite du dialogue entre ses signataires.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la rencontre, le 10 mars, entre le Président Duque Márquez et le président du parti des Communs, Rodrigo Londoño, ainsi que de la décision de proroger le mandat de l'organe trilatéral qu'est la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final. Nous appelons les parties colombiennes à entretenir des contacts constructifs à tous les niveaux afin de garantir la transparence de toutes les démarches et leur conformité avec la lettre et l'esprit de l'Accord. Les mesures unilatérales qui n'ont pas fait l'objet d'un accord ne sont pas de nature à faire avancer le processus de paix.

Cette observation s'applique à chacune des cinq priorités que le Secrétaire général a proposées dans son rapport et qui couvrent presque tous les aspects du règlement. Nous sommes d'accord avec le rapport pour dire que les progrès réalisés sur ces cinq volets sont insuffisants. Nous comptons sur Bogota pour consentir des efforts supplémentaires, dans le cadre de ses obligations en vertu de l'Accord, afin d'améliorer la situation.

L'une des questions les plus urgentes est d'assurer la sûreté et la sécurité des civils, notamment des participants au processus de paix, des membres de leurs familles et des représentants de la société civile. Nous regrettons que le nombre de meurtres n'ait pas diminué et déplorons le manque de progrès dans les enquêtes y relatives. En outre, le taux de criminalité a augmenté dans des quartiers auparavant plus sûrs.

Les menaces qui pèsent sur la sécurité sont si graves que pour les seuls mois de janvier et de février de cette année, 13 500 personnes ont été déplacées de force, comme l'indique le rapport. À titre de comparaison, le nombre de personnes participant officiellement au processus de paix est similaire.

Les membres du Conseil de sécurité reçoivent régulièrement des informations sur les progrès réalisés par le Gouvernement colombien s'agissant de mettre en œuvre les programmes qui ne sont pas prévus à l'Accord. Dans le même temps, la mise en œuvre de l'Accord lui-même progresse trop lentement. On peut en dire autant,

entre autres, de la réforme rurale générale en cours, de l'allocation des terres, de la substitution des cultures et de l'action du Conseil national de réintégration.

Nous pensons que le Gouvernement et la société colombiens doivent se concentrer principalement sur la mise en œuvre des dispositions de l'Accord. À défaut, les perspectives d'une paix durable en Colombie continueront de s'éloigner.

J'en viens à présent au rapport et à l'action de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Il est notoire que les problèmes de sécurité non résolus poussent les Colombiens à reprendre les armes. C'est pourquoi nous pensons qu'il est important que le rapport reflète l'évolution du nombre de ceux que l'on qualifie de dissidents. Ces chiffres peuvent être une indication de l'efficacité du processus de paix.

Une fois encore, nous sommes perplexes de constater que le rapport mentionne les défis auxquels est confrontée la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres. Nous ne comprenons pas très bien en quoi cette information a trait au processus de paix et au fait de surmonter les conséquences du conflit armé interne. Le Conseil gagnerait à recevoir des informations sur la protection sociale et la sécurité des familles avec enfants lorsque le soutien de famille a été victime du conflit ou d'une attaque. Les familles monoparentales représentent un groupe véritablement vulnérable dans un environnement post-conflit.

En outre, le rapport ne donne que très peu d'informations sur la reprise d'un dialogue direct et sans conditions préalables entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale aux fins du règlement de leurs différends. Une paix durable ne pourra être instaurée en Colombie que si tous les acteurs clefs s'engagent sur la voie qui mène à la paix.

Quant à l'initiative visant à élargir le mandat de la Mission et à la charger de contrôler l'application de certaines peines distinctes prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix, nous avons pris bonne note des informations transmises dans une lettre du Secrétaire général datée du 24 février (S/2021/186). Le Conseil a également discuté de cette question à plusieurs reprises. Nous présumons que, à ce stade, nous avons tous conscience qu'une telle mesure est nécessaire, d'autant que nous avons reçu une requête directe dans ce sens émanant des parties colombiennes.

Pour terminer, le rapport du Secrétaire général indique qu'il serait prématuré d'affirmer que le processus de paix en Colombie est irréversible. La paix relative dans le pays est trop fragile tandis que, malheureusement, le nombre de facteurs ayant une incidence néfaste sur les perspectives de paix augmente. C'est pourquoi le Secrétaire général, le Conseil de sécurité et les garants du processus de paix en Colombie canalisent leurs efforts en vue de faciliter une mise en œuvre cohérente des tâches de consolidation de la paix prévues dans l'Accord final.

En appuyant cet accord historique, la communauté internationale témoigne de la confiance qu'elle voue au peuple colombien, dans l'attente qu'il respectera strictement les dispositions de l'Accord.

La Russie, qui fait partie des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, est prête à apporter une aide supplémentaire au processus de paix colombien afin de le rendre durable et irréversible.

Annexe X**Déclaration de M^{me} Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Kenya, le Niger et la Tunisie, et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Je commencerai en remerciant de son exposé le Représentant spécial du Secrétaire général, Carlos Ruiz Massieu, et en réaffirmant notre appui aux efforts de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et au processus de paix colombien. Je salue également la présence de S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la Colombie.

En novembre, la Colombie célébrera le cinquième anniversaire de la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Le moment sera opportun pour que tous les Colombiens, en particulier les signataires de l'Accord, fassent le bilan des gains obtenus, tout en prenant acte des défis et des possibilités que présente sa pleine mise en œuvre.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines jugent encourageante l'évolution positive du processus de paix. Nous nous réjouissons de l'engagement renouvelé des parties, dont a attesté l'échange du 10 mars entre le Président Iván Duque Márquez et le président du parti des Communs, Rodrigo Londoño. Cela nous semble témoigner du dévouement des signataires et nous assure de leur volonté commune de respecter leurs obligations.

Nous exhortons les parties à continuer sur cette voie et à travailler avec plus de détermination, en communion avec la population, qui a également tout intérêt à ce que l'Accord soit couronné de succès.

En matière de sécurité, nous prenons note du Plan stratégique de protection proposé et nous nous réjouissons de l'adoption des lignes directrices de la politique publique de démantèlement des groupes armés illégaux. Nous apprécions également les efforts déployés par le Gouvernement, par le truchement de la Commission nationale des garanties de sécurité, pour renforcer l'appareil de sécurité de l'État.

Une démarche intégrée robuste reste cruciale pour régler les problèmes de sécurité persistants, en particulier dans les régions les plus marginalisées et les plus touchées par les conflits, telles que Cauca, Nariño, Antioquia, Caquetá, le Nord de Santander et Catatumbo. Nous exhortons donc les autorités à continuer d'améliorer les mesures de prévention et de protection et à renforcer la présence de l'État par le déploiement de forces de sécurité publique dans ces zones.

Par ailleurs, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines condamnent avec force la violence incessante contre les groupes rendus les plus vulnérables, notamment les ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire, les jeunes, les populations autochtones et afro-colombiennes, les figures de la société civile et les défenseurs des droits humains. Les actes de violence récurrents montrent bien à quel point les causes profondes du conflit sont solidement enracinées.

Il est donc impérieux, en cette phase de consolidation de la paix et dans le respect de l'Accord, d'avancer dans la mise en œuvre de mécanismes tels que le Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains, ainsi que de s'atteler aux priorités sur les femmes et à la paix et la sécurité et au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

Nos délégations soulignent que la bonne réintégration des ex-combattants dans la société colombienne nécessite un accès complet et ininterrompu aux services de base, ainsi qu'au logement, à la terre et aux activités économiques. À cet égard, nous prenons note des faits nouveaux relatifs à l'accès à la terre pour les ex-combattants. En outre, nous faisons écho à l'appel du Secrétaire général exhortant les parties à accélérer l'approbation des projets productifs pour que, d'ici à la fin de l'année, la majorité des ex-combattants prennent part à des activités génératrices de revenus.

Nous soutenons qu'une réforme rurale générale, conformément à la mise en œuvre intégrale des chapitres sur les réformes rurales et du Programme national intégral de substitution des cultures illicites, associées aux recommandations du Forum de haut niveau sur les populations autochtones visant à s'atteler aux problèmes rencontrés par les ex-combattants d'origine autochtone et afro-colombienne, permettront une réintégration en douceur dans la société colombienne.

La justice transitionnelle est tout aussi cruciale. Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines saluent les progrès observés à ce jour dans le cadre du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. S'il n'y est pas remédié, les torts historiques continueront de hanter nombre de Colombiens. En conséquence, nous remercions la Juridiction spéciale pour la paix, la Commission Vérité et la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général du travail dont elles s'acquittent. Nous estimons que les progrès réalisés au regard de chaque volet sont essentiels à l'établissement de la vérité, de la justice, des responsabilités et des réparations. En outre, nous prenons note des préoccupations exprimées autour de l'indépendance de la Juridiction spéciale pour la paix et soulignons la nécessité de respecter pleinement cette composante du Système intégré.

Nous soulignons une nouvelle fois l'importance de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final et exhortons les parties à faire valoir ce mécanisme pour régler leurs différends. Nous accueillons favorablement la prorogation de son mandat jusqu'à l'an prochain. Comme le souligne le dernier rapport du Secrétaire général (S/2021/298), un dialogue concret et constructif entre les parties, au sein de la Commission et dans d'autres enceintes, renforcera la mise en œuvre de l'Accord dans son ensemble en 2021 et contribuera à l'élaboration de solutions conjointes. Dans ce sens, nous continuons d'espérer que les parties pourront régler leurs différends au Conseil national de réintégration.

Parvenir à instaurer la paix en Colombie est également indispensable pour préserver la zone de paix que constituent l'Amérique latine et les Caraïbes. Cela permettrait également de garantir un monde plus stable. Dans ce contexte, nous encourageons le Gouvernement et l'Armée de libération nationale à engager le dialogue afin de promouvoir une société plus pacifique.

Enfin, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines soulignent qu'une paix durable ne pourra pas être instaurée du jour au lendemain en Colombie, et qu'elle n'inversera pas immédiatement les afflictions endurées au fil des années. En revanche, elle ouvrira la voie à une Colombie nouvelle et marquera le début d'un nouveau chapitre pour les millions de Colombiens qui aspirent à une vie meilleure.

Le Kenya, le Niger, la Tunisie et Saint-Vincent-et-les Grenadines renouvellent leur appui aux cinq priorités du Secrétaire général pour la mise en œuvre globale de l'Accord final et continuent d'espérer qu'elles pourront être concrétisées durant cette année critique, grâce au travail constructif du mécanisme tripartite.

Annexe XI**Déclaration de M. Jonathan Allen, Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général de son exposé. Je me félicite que la Ministre Blum de Barberi soit de retour au Conseil de sécurité.

Comme le Représentant spécial vient de le souligner, certains faits nouveaux encourageants sont intervenus au cours de la période considérée dans le rapport du Secrétaire général (S/2021/298). Le Royaume-Uni se félicite de la rencontre productive facilitée par le Représentant spécial le mois dernier entre le Président Iván Duque Márquez et M. Rodrigo Londoño. À l'approche de la date importante que représente le cinquième anniversaire, cette année, de la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, nous nous félicitons que les deux parties se soient engagées à déployer des efforts pour en améliorer la mise en œuvre globale et renforcer la réintégration et les garanties de sécurité des ex-combattants.

Comme nous l'avons souligné à de nombreuses reprises au Conseil, l'insécurité persistante dans les communautés touchées par le conflit fait peser une menace permanente sur la construction de la paix. Le Royaume-Uni reste profondément préoccupé par le fait que les figures de la société civile, les défenseurs des droits humains et les ex-combattants continuent d'être confrontés à la violence meurtrière des groupes armés et des organisations criminelles.

À cet égard, nous prenons note des progrès accomplis par l'Unité nationale de protection s'agissant de pourvoir ses postes vacants et de résorber l'arriéré de plus de 1 000 demandes de protection. Nous félicitons également la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général de l'amélioration de ses résultats en matière d'enquêtes et de condamnations. Par ailleurs, nous constatons avec satisfaction que le Ministère de l'intérieur est en train de renforcer sa capacité de réaction face aux alertes rapides lancées par le Bureau du Médiateur. Il est impératif que ces mesures continuent d'être consolidées, afin d'endiguer la violence visant les Colombiens qui s'efforcent de faire prévaloir un avenir libéré du conflit.

Au Conseil, nous appelons de longue date à élaborer un plan de long terme réaliste pour démanteler les groupes armés et les organisations criminelles et pour que l'État puisse assurer services, sécurité et justice à tous les citoyens. Il est crucial, pour stabiliser les zones touchées par le conflit, d'étendre et d'améliorer la présence et la sécurité de l'État. Maintenant que le Gouvernement a présenté les lignes directrices de sa politique de démantèlement, nous attendons avec intérêt qu'elle soit rapidement mise en œuvre.

Par ailleurs, le Royaume-Uni reste extrêmement préoccupé par la poursuite du recrutement de mineurs au sein des groupes armés illégaux en Colombie. Nous appelons tous les groupes armés à relâcher immédiatement tous les mineurs qu'ils comptent dans leurs rangs. Nous prenons également note avec inquiétude de la mort tragique de mineurs, à Guaviare le mois dernier, au cours d'opérations gouvernementales visant des groupes armés, et nous saluons l'enquête menée par le Gouvernement sur ces décès.

S'agissant du processus de réintégration, nous jugeons encourageants les progrès constants observés au cours de la période considérée, notamment la tenue de la première session du Conseil national de réintégration, ainsi que la progression des achats de terres destinées à plusieurs secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Nous exhortons le Gouvernement à garantir une action coordonnée à

l'appui de tous les ex-combattants, y compris ceux qui résident en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration.

Le système de justice transitionnelle est une pierre angulaire de l'accord de paix, et le premier acte d'accusation, émis le 26 janvier par la Juridiction spéciale pour la paix, franchit une étape importante. Nous accueillons favorablement la réaction constructive de six anciens dirigeants des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire après leur inculpation, puisqu'ils ont demandé pardon à leurs victimes et se sont engagés à répondre à leurs questions durant les audiences. Reconnaître sa responsabilité pour les crimes et injustices commis permet d'ouvrir la voie à la réconciliation et à une paix durable.

Le Conseil s'emploie à répondre à la demande de la Colombie, que le Royaume-Uni a accueillie très favorablement, tendant à ce que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie appuie la Juridiction spéciale pour la paix en contrôlant l'application des peines qu'elle prononce. Dans le contexte des échanges en cours, le Royaume-Uni espère que nous serons bientôt aptes à prendre des mesures pour ajouter formellement cette tâche au mandat de la Mission.

Je terminerai en disant que le Royaume-Uni a conscience des progrès importants réalisés jusqu'ici dans la mise en œuvre de l'accord historique de paix en Colombie, ainsi que des défis conséquents qui subsistent. Nous exhortons les parties à continuer de se pencher sur ces défis et à intensifier leurs efforts à cet égard durant cette année cruciale. Le Royaume-Uni reste pleinement déterminé à aider la Colombie à instaurer une paix durable.

Annexe XII

Déclaration de M. Jeffrey DeLaurentis, Représentant suppléant par intérim chargé des affaires politiques spéciales à la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial Ruiz Massieu de son exposé. La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie continue de jouer un rôle crucial en appuyant la paix en Colombie. Comme toujours, nous souhaitons la bienvenue à la Ministre des relations extérieures, Blum de Barberi.

Nous prenons acte de l'attachement ininterrompu du Gouvernement colombien à l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, en particulier face aux défis que font surgir la maladie à coronavirus (COVID-19) et la crise humanitaire en cours au Venezuela. Nous saluons également la décision humanitaire extraordinaire qu'a prise le Président Duque Márquez d'accorder pendant 18 mois un statut protégé à nombre des 1,7 million de réfugiés et migrants vénézuéliens en Colombie.

Comme le souligne le dernier rapport du Secrétaire général (S/2021/298), cette année sera déterminante pour l'action de la Juridiction spéciale pour la paix. Pour que cette action parvienne à faire respecter les droits des victimes et à poser les jalons de la réconciliation, il est crucial que les ex-combattants, les membres des forces de sécurité publique et les tierces parties au conflit livrent le récit exhaustif et véridique des crimes commis, qu'ils reconnaissent leur rôle dans le conflit et qu'ils contribuent aux réparations.

Comme nous l'avons vu, la Juridiction spéciale pour la paix a déjà émis ses premiers actes en quête de justice pour les actes d'enlèvement et de prise d'otages commis par d'anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP), et a révélé de nouvelles informations concernant les mises en scènes de morts au combat par des agents de l'État. Nous nous félicitons de ces faits nouveaux et notons que l'appui ininterrompu de la communauté internationale peut contribuer à assurer le succès de la Juridiction spéciale pour la paix.

La participation continue des ex-combattants des FARC-EP aux efforts de réintégration représente une grande réussite et témoigne de l'engagement du Gouvernement et du peuple colombiens. Malgré ces grandes avancées, cependant, nous devons être vigilants face aux obstacles qui entravent la concrétisation des transformations promises par l'Accord.

Nous restons préoccupés par les violences auxquelles se livrent actuellement les groupes armés non étatiques à l'encontre des défenseurs des droits humains, des figures de la société civile, des ex-combattants et d'autres groupes vulnérables. En outre, les meurtres d'ex-combattants des FARC-EP se poursuivent malgré les efforts des autorités colombiennes. Si les autorités nationales et régionales ont apporté leur aide en organisant des évacuations, nous exhortons cependant le Gouvernement colombien à prendre des mesures pour mettre en œuvre le plan d'évacuation annoncé l'année dernière. Il sera également impératif de veiller à ce que des garanties de sécurité suffisantes soient en place afin que les ex-combattants puissent purger en toute sécurité les peines prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix.

Dans les campagnes, la violence persistante touche elle aussi de manière disproportionnée les communautés afro-colombiennes et autochtones, aggravant les inégalités de longue date et accélérant les déplacements. Nous demandons instamment au Gouvernement colombien de continuer d'étendre la présence policière et judiciaire

dans les zones rurales, dans le cadre d'une approche propre à protéger les figures de la société civile, à soutenir les victimes et à favoriser la pleine participation politique, économique et civique des membres des groupes ethniques minoritaires et des femmes.

Enfin, nous encourageons le Gouvernement colombien à accélérer la mise en œuvre des dispositions de l'Accord relatives à la réforme rurale et à appliquer une approche globale de la sécurité, du développement rural et de la lutte contre les stupéfiants dans les régions stratégiques préoccupantes. La voie qui mène à une paix durable passe par une plus grande implication de l'État dans les zones rurales et par la croissance des économies licites, étayées par la sécurité, la prestation de services publics, les infrastructures et l'état de droit. Un robuste programme de substitution des cultures, fondé sur les infrastructures communautaires plutôt que sur des paiements en espèces, aiderait également à faire en sorte que les communautés touchées par le conflit armé parviennent à échapper au cycle de violence persistante auquel contribuent souvent les économies illicites.

Les États-Unis réitèrent leur appréciation de l'attention portée par le Gouvernement colombien à ces questions et à nos objectifs communs. Les progrès que nous avons constatés dans le cadre de cet accord de grande envergure reflètent l'engagement et la volonté du peuple colombien de tourner la page de plus d'un demi-siècle de conflit.

Les États-Unis entendent poursuivre leur partenariat solide avec la Colombie, au service d'un avenir meilleur, et remercient tous les Colombiens de leur travail acharné en vue d'atteindre cet objectif.

Annexe XIII

Déclaration de M. Dinh Quy Dang, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je souhaite une chaleureuse bienvenue à la présente réunion à S. E. Mm^e Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la Colombie. Je remercie M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, de son exposé instructif.

Depuis la signature du texte historique qu'est l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, la Colombie a réalisé des progrès importants. Toutefois, de nombreuses étapes restent à franchir avant que l'Accord puisse être pleinement mis en œuvre. Par conséquent, tandis que les progrès de la réconciliation et de la réintégration sont confrontés à de multiples défis, le processus de paix reste fragile. À cet égard, nous voudrions souligner les points suivants.

Premièrement, en ce qui concerne le processus de paix, nous saluons la rencontre constructive entre le Président Duque Márquez et M. Rodrigo Londoño, président du parti des Communs, pour discuter de la mise en œuvre de l'Accord de paix final. Nous prenons acte des engagements pris par le Gouvernement au regard du processus de réintégration, notamment s'agissant d'assurer la protection et la sécurité des ex-combattants. Nous appelons toutes les parties concernées à poursuivre un dialogue constructif, sur les plans politique et technique, pour remédier aux divers obstacles et aux différends qui émaillent le processus de paix, y compris en recourant aux mécanismes prévus à l'Accord.

Nous saluons les efforts déployés par les partis politiques pour examiner leur programme et leur stratégie électorale en vue des élections de 2022. Cette année sera déterminante pour la Colombie, surtout en ce qui concerne les préparatifs des élections de 2022. Tout doit donc être mis en œuvre pour créer les conditions les plus favorables à l'organisation des élections et à la participation au scrutin. L'ONU et la communauté internationale doivent appuyer les efforts de la Colombie à cette fin, tout en respectant pleinement sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance politique.

Deuxièmement, en ce qui concerne la sécurité, le dernier rapport du Secrétaire général (S/2021/298) nous fournit des informations très inquiétantes sur la violence et les attaques incessantes contre les Colombiens, notamment les figures de la société civile et les communautés touchées par le conflit. Les groupes armés illégaux, les organisations criminelles et les réseaux qui les soutiennent ont profité des économies illicites pour renforcer leur contrôle sur les populations et les territoires.

Nous condamnons cette violence et ces attaques et nous exhortons tous les groupes concernés à mettre immédiatement fin à ces actes odieux. Nous réaffirmons que ces violences et ces attaques sont inacceptables et que leurs auteurs devront être traduits en justice.

À cet égard, nous demandons instamment à la Commission nationale des garanties de sécurité de prendre des mesures concrètes pour démanteler ces organisations et renforcer les enquêtes et l'application de la justice. Il est tout aussi important de redoubler d'efforts pour assurer la sécurité et pour mettre en œuvre des mesures pratiques visant à promouvoir le développement dans les communautés touchées par le conflit. C'est grâce au bien-être de ces communautés que la valeur de la paix sera entretenue et préservée.

Troisièmement, nous saluons les efforts de réintégration du Gouvernement et les progrès réalisés jusqu'ici dans les domaines socioéconomique et politique, notamment

sur fond de pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La réintégration est un processus de longue haleine qui exige de la patience, de la volonté politique et des mesures concrètes.

Nous attendons avec intérêt de voir le Conseil national de réintégration jouer son rôle, en collaboration avec l'ONU et les organisations régionales et internationales, pour élaborer une stratégie conjointe susceptible d'aider les ex-combattants à mener une vie stable.

Pour terminer, nous tenons à saluer et à appuyer une nouvelle fois les efforts que ne cessent de déployer la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et l'équipe de pays des Nations Unies pour contribuer au processus de paix, de sécurité, d'unité et de développement en Colombie. Nous sommes pleinement favorables au projet de résolution sur l'élargissement du mandat de la Mission de vérification.

Annexe XIV**Déclaration de S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la Colombie**

[Original : espagnol]

Je remercie la présidence d'avoir convoqué la présente réunion, et je sais gré aux membres du Conseil de leur appui constant à la Colombie. Je remercie également le Secrétaire général António Guterres et son représentant spécial, Carlos Ruiz Massieu, du rapport (S/2021/298) présenté aujourd'hui.

Le Président Iván Duque Márquez a noté que la paix naît de la décision d'une société de se forger un avenir digne, fondé sur la vérité, la solidarité, le respect de la légalité et le rejet de toute forme de violence.

Les Colombiens, et le monde en général, n'ont pas oublié les niveaux de violence atteints dans les années 80 et 90, lorsque les criminels terrorisaient sans répit notre population et menaçaient les institutions démocratiques.

Le monde a été témoin des progrès réalisés depuis le début de ce siècle par la Colombie en matière de sécurité, de coexistence et de renforcement institutionnel, économique et social.

Depuis 2018, des efforts laborieux sont déployés pour appliquer la politique intitulée La paix par le droit, qui prend en compte l'Accord de 2016, et nous continuons de mettre en œuvre toutes les transformations nécessaires pour que la Colombie soit une société toujours plus juste, plus pacifique et plus inclusive.

Comme le reconnaissent les rapports du Secrétaire général, la tendance à la baisse de tous les indicateurs de violence s'est consolidée ces dernières années. Nous avons réussi à réduire la criminalité et à garantir l'état de droit, en protégeant par là-même les droits humains et l'intégrité de Colombiens toujours plus nombreux.

L'Accord de 2016 a été signé en sachant que les ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire n'étaient pas les seuls auteurs de violence dans le pays. Il était donc illusoire de penser que sa mise en œuvre suffirait à elle seule à instaurer une paix stable et durable immédiate et absolue.

Depuis la seconde moitié du siècle dernier, des groupes armés illégaux organisés existent et continuent d'exister dans certaines régions du pays, faisant obstacle à la stabilisation et à la consolidation. Dans leur quête des itinéraires du trafic de stupéfiants et d'autres économies illicites, ces organisations criminelles attaquent la population, ciblent les figures de la société civile, nuisent aux paysans et affrontent les forces de sécurité publique, qui veillent à l'état de droit. Ces groupes, qui s'adonnent à la criminalité transnationale organisée, sont les ennemis de tous les Colombiens et alimentent la violence dans le pays.

Lorsqu'il analyse le respect de l'Accord, le rapport ne peut pas mentionner uniquement les actions du Gouvernement en tant que l'une des parties signataires. L'existence de dissidents de la Force alternative révolutionnaire du peuple doit être considérée comme un manquement, précisément, de l'ancienne guérilla, désormais convertie en parti politique. Les criminels, ce sont les ennemis de l'Accord et de la paix en Colombie, y compris les dissidents. Quatre-vingt pour cent des assassinats d'ex-combattants sont commis par des dissidents et des trafiquants de drogue.

En ce qui concerne les deux composantes du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, il importe de souligner que la sécurité est notre plus grand défi, et que nous ne ménageons aucun effort pour renforcer nos capacités dans

ce domaine. En 2020, des progrès constants ont été réalisés dans l'adoption et la mise en œuvre de mesures visant à renforcer la sécurité des ex-combattants, à promouvoir les enquêtes sur les crimes dont ils ont été les cibles et les poursuites de leurs auteurs, avec des taux élevés d'élucidation, et à accroître les efforts des forces de sécurité publique pour démanteler les structures criminelles dans les territoires.

Le Comité technique chargé de la sécurité et de la protection, qui regroupe 15 organismes publics, a défini les mesures de sécurité pour les ex-combattants et les membres de leur parti politique, qui a pris le nom de parti des Communs. Le Comité s'est réuni à 64 reprises et ses sous-comités techniques à 110 reprises. Cette question est une priorité absolue pour le Président Duque Márquez.

Les actions coordonnées ont contribué à la réduction des homicides et de la persécution des ex-combattants. En 2020, les homicides ont diminué de 10,8 % par rapport à 2019. Et jusqu'à présent en 2021, le nombre total d'actes de persécution a chuté de 51 % par rapport à la même période l'année dernière. Nous continuerons d'agir avec détermination pour protéger leur vie et leur intégrité.

Comme le reconnaît le rapport (S/2021/298), les progrès dans la réintégration politique, économique et sociale des plus de 13 000 ex-combattants qui continuent de vivre dans la légalité sont évidents. La Mission a vérifié que la participation politique des anciens membres de la guérilla est une réalité. Le parti créé par les ex-combattants a participé aux élections du Congrès de 2018 et aux élections départementales et municipales de 2019. Ses sièges politiques et ses membres sont protégés, et une solide campagne contre la violence politique est en cours. De même, sur le plan économique, 100 % des projets productifs individuels des ex-combattants et 97 % des projets collectifs ont été formulés et approuvés sous le Gouvernement actuel.

Nous avons garanti la durabilité de leur accès aux services de base et à la sécurité sociale. L'allocation mensuelle qui leur est octroyée, équivalente à 90 % du salaire minimum, a été maintenue, pour un décaissement de 67,7 millions de dollars. Cet avantage, qui devait expirer en août 2019, a été prorogé de 10 ans par le Gouvernement du Président Duque Márquez. En outre, 98,6 % des ex-combattants sont affiliés au système de soins de santé, et un pourcentage élevé d'entre eux sont inscrits dans des centres de formation et utilisent les services bancaires.

Nous avons prolongé de validité des secteurs territoriaux de formation et de réintégration, et nous mettons actuellement en œuvre l'achat de terrains pour la réintégration des 2 974 ex-combattants qui y demeurent. Le Gouvernement a acheté des terres pour sept de ces anciens secteurs et est en train d'en acheter d'autres pour 12 secteurs supplémentaires. Il importe de préciser que cette disposition n'était pas incluse dans l'Accord et qu'elle obéit à la volonté politique du Président Duque Márquez de garantir des conditions dignes à celles et ceux qui ont démontré leur attachement à la légalité.

Le rapport présenté par la Mission se concentre sur cinq priorités que le Secrétaire général a essayé de définir comme plan de marche vers le respect des engagements en vertu de l'Accord. Toutefois, il faut se rappeler que les priorités dans ce domaine, comme dans toute politique publique, répondent au programme qui a été approuvé par les citoyens lorsqu'ils se sont rendus aux urnes pour élire le Gouvernement. Pour le Gouvernement actuel, les priorités sont établies dans le plan national de développement 2018-2022, la politique de La paix par le droit et le plan-cadre de mise en œuvre de l'Accord initié par le Gouvernement précédent, qui aborde tous les aspects de l'Accord et les entités compétentes pour les développer. Notre gouvernement réaffirme que les lignes directrices, l'accent et la politique de mise en œuvre sont la responsabilité de l'État colombien, comme l'a souligné notre Cour constitutionnelle.

Les priorités du Président Duque Márquez sont clairement décrites dans la politique de La paix par le droit, à savoir : la réintégration effective des ex-combattants ; la réparation complète pour les plus de 9 millions de victimes de la violence ; la prise en charge des près de 100 000 familles qui ont rejoint les programmes de substitution des cultures illicites et qui ont démontré leur attachement à ce processus ; la formulation et l'exécution des programmes de développement territorial ; et la poursuite des progrès en matière de développement rural intégral.

La Colombie conserve ainsi une vision à long terme en ce qui concerne les priorités et l'allocation des ressources. Nos efforts se sont concrétisés sous la forme de travaux, de perspectives et d'un développement au profit des ex-combattants, des victimes, des communautés rurales et d'autres populations vulnérables. Grâce à cette vision globale, la consolidation et la stabilisation progressent et réduisent l'espace pour la violence. C'est l'une des forces du processus colombien, et les priorités continueront d'être fixées de cette manière.

Le Gouvernement colombien a montré sa disposition à se soumettre à un examen. Ainsi, nous transmettons en permanence à la Mission de vérification des informations complètes et actualisées sur les deux éléments de son mandat et les résultats de la mise en œuvre intégrale de l'Accord. Cela devrait réduire la marge de manœuvre pour les interprétations ou les jugements de valeur sur des questions qui sont vérifiables, et c'est un aspect fondamental pour garantir la confiance dans le processus colombien, tant au niveau national qu'au niveau international.

D'autre part, le Gouvernement colombien a garanti l'indépendance du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. Nous avons également veillé à ce qu'il soit doté de fonds suffisants. En 2020, des ressources d'un montant de 142 millions de dollars ont été allouées aux trois entités du Système, et en 2021, un budget de près de 160 millions de dollars a été alloué.

Comme les membres du Conseil le savent, conformément à l'Accord et dû par la volonté que le système de justice transitionnelle ait l'effet escompté sur le processus de réconciliation dans mon pays, le Président Duque Márquez a demandé au Conseil que soit prorogé le mandat de la Mission de vérification.

L'application des principes énoncés dans la résolution 1325 (2000) et les approches de genre liées à la mise en œuvre de la paix ont été une priorité pour nous.

La Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final a tenu cinq réunions avec l'Instance spéciale sur les questions de genre. Son secrétariat technique a tenu 52 réunions de travail avec le Comité pour l'égalité des genres du Conseil national de réintégration, et 19 sessions avec le Forum de haut niveau sur les questions de genre. Elle a également tenu cinq réunions avec le Forum de haut niveau sur les populations autochtones. Grâce à cela, nous avons réalisé des progrès concrets sur les 51 indicateurs d'égalité des genres inclus dans le plan-cadre de mise en œuvre de l'Accord.

Je souligne que, rien que dans le cadre de la stratégie de développement rural, un total de 837 000 femmes a bénéficié de programmes de restitution et d'attribution officielle des terres, de subventions foncières globales et de construction de logements neufs. La Colombie continuera de renforcer le rôle des femmes en protagonistes et éléments clefs de la politique « La paix par le droit ».

La consolidation de la paix dans notre pays est un processus complexe et le Gouvernement actuel s'est engagé à le mener à bien. Ceux qui veulent semer la confusion dans l'esprit des Colombiens au sujet de ces efforts font fausse route, tout comme ceux qui voudraient induire la communauté internationale en erreur concernant les réalisations et les progrès accomplis. Mais ceux qui font encore plus

fausse route sont ceux qui cherchent à tromper le Conseil de sécurité sur la réalité de mon pays et de la région.

Le Gouvernement a déployé un savant travail de planification sur 15 ans pour parvenir à un véritable changement grâce à la conception et à la mise en œuvre de mesures irréversibles, en plus d'honorer les victimes et de tendre la main à ceux qui entendent vraiment renoncer au crime et vivre dans la légalité.

Je ne saurais terminer sans mentionner que, après les visites qu'il a effectuées en 2017 et 2019, nous estimons de la plus haute importance d'adresser au Conseil de sécurité une invitation permanente à se rendre dans notre pays cette année, lorsque les conditions de santé publique le permettront, afin qu'il puisse constater le chemin parcouru et les défis qu'il reste à relever.
